

Licence Professionnelle Conseiller,
Souscripteur, gestionnaire en assurance

UNITE D'ENSEIGNEMENT : UE 62

ASSURANCES DOMMAGES DES PARTICULIERS

Année universitaire 2014-2015

Examen 1ere session : le mardi 3 février 2015

Responsable : Françoise ODAU

Durée : 3 heures
09h00 – 12h00

Aucun document, ni calculatrice autorisés

Les téléphones mobiles et autres équipements communicants
doivent être éteints et rangés dans les sacs pendant toute la durée de l'épreuve.

Sujet de 3 pages, celle-ci comprise.

**Vérifiez que vous disposez bien de la totalité des pages du sujet en
début d'épreuve et signalez tout problème de reprographie le cas
échéant.**

Monsieur et Madame LOUCHON ont deux enfants de 10 et 14 ans.

Monsieur LOUCHON est charcutier traiteur et livre parfois des commandes chez des clients.

Il est propriétaire des murs de son commerce, emploie 5 personnes à temps plein.

Madame LOUCHON ne travaille pas mais, vient de créer une association dont l'objet est la formation à l'outil informatique et le perfectionnement dans l'utilisation de cet outil...

Cette association compte une vingtaine de membres, emploie 4 salariés et 10 bénévoles. Son activité s'effectue dans des locaux de bureau dont elle est locataire.

La famille LOUCHON est très active, pratique de nombreux sports (tennis, natation, ski...), fait de la randonnée, très souvent du camping et, par ailleurs, le fils de 10 ans va commencer la pratique du judo et son frère souhaite faire de la boxe.

La famille LOUCHON possède les contrats d'assurance suivants :

- Un contrat MRH pour leur appartement parisien dont ils sont propriétaires
- Un contrat MRP pour le commerce
- Un contrat automobile pour leur véhicule familial (garanties responsabilité et tierce collision) et, un contrat automobile pour la camionnette commerciale assurée uniquement en responsabilité civile.
- Une assurance scolaire pour chacun des enfants souscrite auprès de leur établissement.
-

Monsieur et madame LOUCHON veulent faire le point avec vous sur leur couverture d'assurance tant sur le plan privé que sur le plan professionnel.

I – Sur l'association

- A. Vous étudierez tous les besoins en assurance découlant de la création de l'association, en développant tout particulièrement les risques de responsabilité civile.
- B. Quelles sont les assurances susceptibles de prendre en charge les dommages à la suite de la chute d'une personne dans les locaux de l'association ?

II – Sur le commerce de monsieur LOUCHON

- A. Vous mentionnerez les principales garanties utiles à l'exercice de l'activité en précisant l'objet de ces dernières.
- B. Monsieur LOUCHON ne souhaite pas souscrire de protection juridique...
Que lui répondez-vous ?

III – Sur l’automobile

- A. La couverture d’assurance de chacun des véhicules vous paraît-elle correcte ? Justifiez et conseillez les époux LOUCHON.
- B. Monsieur LOUCHON peut-il parfois utiliser le véhicule familial pour effectuer certaines livraisons ? Expliquez.

IV – Sur les activités relevant de la vie privée

- A. Vous indiquerez les vérifications nécessaires dans les contrats souscrits par la famille LOUCHON.
- B. Vous mentionnerez les modifications devant être effectuées dans la couverture d’assurance, et citerez s’il y a lieu les nouveaux contrats devant être proposés.